

THE
QUEBEC
GAZETTE.



NOMB. 224.
LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, APRIL 13, 1769.

JEUDI, le 13 AVRIL, 1769.

WARSAW, NOVEMBER 9.

THE Russian Troops lately, to the Number of 14 Battalions, and 30 Squadrons, have taken (a few Garrisons excepted) provisional Quarters in the Environs of Moldavia and Wallachia. The seditious Peasants of the Ukraine, having again assembled in Troops in some Places, have reduced to Ashes a Town seven Miles distant from Haman, and put the Inhabitants of the Place to the Sword.

From the Banks of the Danube, November 14. The Porte being desirous to put an End to a War, which could not but be very burthenfome on all Accounts, and especially under the present Circumstances, has concluded a Peace with the Montenegrins, which secures to the latter the Country they inhabit, as Vassals to the Grand Signor. By this Means the Ottoman Army quits the Montenero, and the Bashaw which commands it, is ordered to send Part of his Troops to the general Rendezvous, and the Remainder will stay upon the Frontiers, to watch the Motions of the Russians.

The Confederates of Bar have just published a new Manifesto, wherein they declare the Election of the King illegal, and have thereby put the finishing Stroke to their Ingratitude towards a Prince, whose Virtues are not only acknowledged by all the World, but who has at the same Time endeavoured to revive, by salutary Institutions, those happy Times when Poland, without the Assistance of Foreigners, knew how to give Law to all those who dared to provoke her.

Corfica, November 18. A few Days ago most Part of the French Troops, which were posted near San Fiorenzo and Calvi, embarked on Board 13 Vessels, which were convoyed by several Men of War of that Nation. They soon after made a Descent on the little Island of Pietra; and having lined the Shore with their Troops, attempted to surprize the Garrison of that Place: Every Thing seemed to promise them Success, as the Garrison consisted only of 250 Corsicans; but after a brisk Attack, the Islanders made so brave a Resistance, that the French Troops were obliged to give up the Enterprize, and retire to their Ships, with considerable Loss.

Letters from Leghorn estimate the Loss which the French have sustained in Corfica, since the late Commencement of Hostilities there, at 200 Officers, and about 6000 Soldiers, in killed, wounded, and Prisoners, exclusive of Deserters. The Corsicans, according to the same Letters, have lost 13 Officers, and 350 Soldiers.

Bastia, in Corfica, December 4. A few Days ago arrived here in a French Ship many foreign Workmen, with Utensils to erect Barracks for the French Troops in this Island. The Corsican Affairs bear the Appearance of regaining a very favourable Position, as the Remonstrances of many foreign Powers to the Court of France have had a good Effect.

Leghorn, December 13. According to the last Advices from the Island of Corfica, every Thing there is in a State of profound Peace; but no Exchange of Prisoners has yet been made, General Paoli continues to take every Measure that can enable him to resist the Attacks which the French may make in the Spring.

December 16. They write from Corfica, that two English Noblemen who came there, after having spoken with General Paoli, returned to Italy in a Ship under French Colours. The Corsicans have taken into their Pay 5000 regular Troops, in Order to enable them to oppose the 40 Battalions of French Troops that are to go to Corfica in the Spring. Notwithstanding these Re-inforcements, the Corsicans are more than ever determined to spend the last Drop of their Blood in Defence of their Liberty.

From the Frontiers of Poland, December 22. They write from Warsaw, that Prince Reppin received a Courier the Day before Yesterday, with Advice, that Major Drewitz, with 300 Men, having pursued Prince Sulkowski, who commanded 1000, had obliged him to fly towards Silesia, where he fell into the Hands of the Prussians, to whom he surrendered Prisoner of War with 600 of his Men; who have most of them enlisted into the Service of the King of Prussia.

From the Confines of Poland, November 22. The latest Advices from Constantinople import, that the Russian Ministers were still detained in the Castle of Seven Towers. However, since the Event that has happened to the new Grand-Visir, it seems that the warlike Preparations rather slacken. But they are much afraid of the Populace, who cry aloud for War; and the Fermentation is so great, that unless their Desires are complied with, the Ministry, and even the Grand Signior himself, may not be safe, Russia, on her Side, is marching two considerable Armies, one into Poland, and the other on the Side of Bender.

Brest, December 1. A Courier has just arrived here, with Orders from the Court to fit out 10 Ships of War, with the greatest Expedition. Orders have been sent to Rochford, for five Ships of the Line to be got ready for Service. It is conjectured they are intended for Corfica.

L O N D O N, DECEMBER 8.

Letters from Poland mention, that the Wife and Children of the Prince of Moldavia, and those of most of the principal Men of the Country, have been sent off as Hostages to Constantinople.

Letters from the Confines of Poland advise, that the Russians are forming an Army of 60,000 Men near Kiovia, to oppose the Turks, whose Motions seem to threaten something on that Side.

Letters from Leghorn advise, that the French Garrison of Bastia, wanting to secure their Winter Quarters and Communication with St. Florent, attempted on the 5th of November to seize on some Posts in the Neighbourhood of Bivincio, and the better to divide the Enemy's Forces, made a

V ARSOVIE, le 9 Novembre.

LES troupes Russiennes dernièrement, au nombre de 14 bataillons et 30 escadrons, ont pris, à l'exception de quelques garnisons, leurs quartiers provisionnels aux environs de Moldavie et de Wallachie. Les peïsans séditieux de l'Ulcraine s'étant encore assemblés en troupes dans quelques lieux, ont réduit en cendre une ville à sept miles de distance de Haman, et ont passé les habitans au fil de l'épée.

Des Bords du Danube, le 14 Novembre. La Porte desirant de mettre une fin à une guerre qui ne pouvoit qu'être très onereuse en tous points, et particulièrement dans les circonstances présentes, a conclu une paix avec les Monténégrins, qui assure à ces derniers le pais qu'ils habitent, en qualité de vassaux du Grand Seigneur. Par ces moïens l'armée Ottomane quitte les Monténégrins, et le Bassa qui la commande a ordre d'envoyer une partie de ses troupes au rendez-vous général, et le reste demeurera sur les frontieres pour observer les mouvemens des Russiens.

Les Confédérés de Bar viennent de publier un nouveau manifeste, où ils déclarent l'élection du Roi illégitime, et ont mis par là le dernier comble à leur ingratitude envers un prince, dont les vertus sont non seulement reconnûes de tout le monde, mais qui a en même tems taché de faire renaitre, par ses instructions salutaires, ces tems heureux où la Pologne, sans le secours des étrangers, savoit donner des loix à tous ceux qui osoient l'attaquer.

Corse, le 18 Novembre. Il y a quelques jours la plupart des troupes Françoises qui étoient postées près de San Fiorenzo et de Calvi, s'embarquerent à bord de treize vaisseaux, qui furent escortés par plusieurs vaisseaux de cette nation. Peu de tems après ils firent une descente dans la petite île de Pietra, et aiant bordé le rivage de leurs troupes, ils tenterent de surprandre la garnison de cette place. Tout sembloit leur promettre le succès, vû que la garnison ne consistoit qu'en 250 Corfes, mais après une vive attaque, les insulaires firent une si belle resistance, que les troupes Françoises furent obligées de se déserter de l'entreprise, et de se retirer vers leurs vaisseaux, avec une perte considérable.

Les lettres de Livourne estiment la perte que les François ont soufferte en Corse, depuis le dernier commencement des hostilités, à 200 officiers et environ 6000 soldats tant tués, blessés, que prisonniers, sans les déserteurs. Les Corfes selon quelques lettres ont perdu 13 officiers et 350 soldats.

Bastia en Corse, le 4 Decembre. Il y a quelques jours il arriva ici dans un vaisseau François plusieurs ouvriers étrangers avec leurs outils, pour construire des barraques pour les troupes Françoises dans cette île. Les affaires de Corse semblent reprendre une position plus favorable, vû que les remonstrances de plusieurs puissances étrangères à la cour de France ont eu un bon effet.

Livourne, le 13 Decembre. Selon les derniers avis de l'île de Corse, toute chose est là dans l'état d'une profonde paix, mais on n'a pas encore fait d'échange de prisonniers, le Général Paoli continue de prendre toutes les mesures qui peuvent le rendre capable de resister aux attaques que les François pourront faire au printemps.

Le 16 Decembre. On écrit de Corse que deux gentil-hommes Anglois qui y vinrent, après avoir parlé avec le Général Paoli, retournerent en Italie dans un vaisseau sous pavillon François. Les Corfes ont pris à leur solde 5000 hommes de troupes regulieres, pour se mettre en état de s'opposer à 40 bataillons de troupes Françoises qui doivent se rendre en Corse le printemps prochain. Malgré ces renforcements les Corfes sont plus que jamais déterminés à repandre la dernière goutte de leur sang pour la defense de leur liberté.

Des Frontieres de Pologne, le 22 Decembre. On écrit de Varsovie que le Prince Reppin a reçu un courier avant-hier avec avis, que le Major Drewitz, avec 300 hommes aiant poursuivi le Prince Sulkowski, qui commandoit 1000, l'avoit obligé de fuir vers la Silésie, où il tomba entre les mains des Prussiens, auxquels il se rendit prisonnier de guerre, avec 600 de ses gens, qui pour la plupart sont pris le service du Roi de Prusse.

Des Frontieres de Pologne, 22 Novembre. Les derniers avis de Constantinople marquent, que le Ministre Ruslien étoit encore detenu dans le chateau des Sept Tours. Cependant depuis l'événement arrivé au Grand Visir, il semble que les préparatifs de guerre se rallentissent, mais on craint beaucoup la populace, qui demande hautement la guerre, et la fermentation est si grande que si l'on n'acquiesce pas à ses desirs, les Ministres et le Grand Seigneur ne peuvent pas être en sureté. La Russie de son côté fait marcher deux armées considérables, l'une en Pologne, et l'autre du côté de Bender.

Brest, le 1 Decembre. Un courier vient d'arriver ici avec des ordres de la cour d'équiper dix vaisseaux de guerre avec la plus grande diligence. On a envoyé des ordres à Rochefort de tenir prêts pour le service cinq vaisseaux de ligne. On conjecture qu'ils sont destinés pour la Corse.

L O N D R E S, le 8 Decembre.

Des lettres de Pologne marquent, que l'épouse et les enfans du Prince de Moldavie, et celles de la plupart des principaux du pais, ont été envoyées en ôtage à Constantinople.

Des lettres des frontieres de Pologne disent, que les Russes vont former une armée de 60,000 hommes près de Kiovia, pour s'opposer aux Turcs, dont les mouvemens semblent menacer quelque chose de ce côté là.

Des lettres de Livourne nous informent, que la garnison Françoisé de Bastia, dans le dessein d'assurer leurs quartiers d'hiver, et la communication avec St. Florent, tenta le 15 de Novembre de se saisir de quelques postes dans le voisinage de Bivincio, et pour mieux diviser les forces de l'ennemi, elle fit seinte de marcher à Muratto; mais que Paoli après avoir renforcé la garnison de cette place, avoit obligé le détachement François, qui marchoit vers Bivincio, de se retirer avec une perte considérable.

Feint of marching to Muratto; but that Paoli, after re-inforcing the Garrison of Muratto, had obliged the French Detachment, which was marching towards Bivincio, to retire; with considerable Loss.

The Bey of Tunis has ordered his Corsairs to respect the Corsican Flag, but to attack all the Vessels of that Nation, which shall bear French Colours.

December 10. The Prussians are filing off 40,000 Troops from Silesia to join the Russians against the Turks.

December 13. Letters from Leghorn, dated November 14, mention, that two Engineers, in the Service of France, under Pretence of being French Deserters, lately got into Isola Rossa, in Corsica, and after having been there a few Days, obtained an Interview with the Commandant, to whom they declared their real Character, and offered him 1000 Louisdors to deliver up the Forts to the French Troops at a certain Time, which he agreed to do: But Paoli having some Intelligence of this Plot, suddenly arrived at the Head of 700 Men, and caused the Commandant of Isola Rossa to be arrested, with the two Engineers, and some other Persons. The Engineers have since made a full Confession, and all the Parties concerned have been seized, except two.

The last Letters received at Vienna from Constantinople, of the 2d Ult. say, "The Turks have already sent to Choczim and Bender 600 Pieces of Cannon; that the Body of Artillery consists of 4000 Men, and that the whole Army amounts to 300,000, commanded by an old Seraskier, who has given Proofs of his Courage and Conduct. These Letters add, that the Musti, or Chief of the Law, is dead; and that the Grand Vizir, who was lately deposed, died likewise as he was going to his Government. The Death of the former puts an End to all our Hopes of keeping Peace between the Russians and the Turks."

Extract of a Letter from Florence, October 24.

"I have not suffered myself to be carried away, as many others have been, by an enthusiastic Fever in Favour of Corsica; but I have contracted such a Friendship for the General, that I cannot even describe how much I admire him. He certainly is a great Man, who possesses both Spirit and Eloquence in an amazing Degree, has entirely sacrificed himself for his Country, and is incapable of betraying it. Do not suffer yourself to be deceived by those whom either the French, or disaffected Corsicans, deceive by such calumnies. Whoever would judge of the French in general, from their behaviour in the last actions in Corsica, could indeed not love them. In two words the fact is this: They always advanced by surprise and treachery, endeavouring even to bribe the General's Secretaries; but have been driven back merely by the courage of the people. The people are good, ingenuous, courageous, and act openly. What disadvantages they sustained, arose from the Chiefs, who had more to lose. It is not now easy for the French to get back again to the post, which they were dispossessed of; they must stay for new reinforcements. Their losses have been considerable: One of their Commanders in Chief has been wounded, 87 officers killed, or made prisoners, together with 1800 soldiers. The military chest, hospitals, baggage, tents, cannons, have been lost; and, what is worse, the troops are discouraged in having to fight upon unequal ground with an enemy almost always covered. I wish that this may dissipate every shadow of suspicion about Paoli from those powers, who are the natural friends of the Corsicans, and induce them to assist them powerfully. As from the little knowledge I have of Corsica, which I have almost entirely travelled through, and from some other considerations, I fear that at last nothing will save that country, but an open stand in their favour."

December 17. According to Letters from Leghorn, a Rupture between France and Genoa was likely to take Place, on account of a Majority of the Senate having refused to fulfil certain Engagements relative to the present War in Corsica.

December 18. They write from the Confines of Poland, that the Confederates talk of assembling 100,000 Cavalry to attack the Russians.

December 20. It is reported that a certain Court, being required to give an Explanation with Regard to their Proceedings with Corsica, the Minister received for answer, "You had better attend to your own Business at home, and prevent your Windows from being broken when you gratify the Humour of the Populace, by illuminating them, than concern yourselves with the Affairs of another Prince and his Subjects, as these People now are by the Cession from their former Sovereigns." Certainly his Court, if any such Thing was said, did not depend on, or allude to the trifling Disturbances that are past; but on the Divisions and Troubles which they expected would be raised by future Means; possibly at that Time concerted and resolved on, and since executed.

By a Gentleman just arrived from Paris, we are informed, that the Courts of Vienna and Versailles have lately entered into a Treaty, the Object of which is the Seizing some of his Prussian Majesty's Dominions in Westphalia, and the Low Countries, in order to draw off some of the Forces which he intended to send into Poland, to join the Empire of Russia, in Support of the Dissidents, in Opposition to the Turkish Army; for which Purpose an Army of 30,000 French are shortly to march into Flanders; and in Case the King of Prussia's said Dominions are conquered, they are to be ceded to the Emperor, on Condition of the Austrian Netherlands being delivered up to France. As extravagant as this Piece of Intelligence may seem, a Gentleman, on Thursday, at a certain Coffee-house at the West End of the Town, offered to wager 100l. to 50l. that it was fact, and that a short Time would prove it to be so; but no Body would take him up.

All our Letters from Germany and the North import, that the Troubles are every Day increasing in Poland; and that it was thought the King, for the Security of his Person, would soon retire to Konigsburg in Prussia, as the Confederates make it pretty apparent, from all their Steps, that their real Design is to place another Sovereign on the Throne. Whoever may be the Prince they have in view in the present Situation of Affairs, his Election will certainly be the beginning of his Sorrows.

December 22. This Morning an Express was sent off to Falmouth, to be immediately forwarded for his Excellency General Gage, Commander in Chief of his Majesty's Forces in North-America.

Extract of a Letter from the frontiers of Poland, dated Dec. 16.

"We this moment received advice, that a courier passed through Polangen (a small town in the Grand Duchy of Lithuania) last Tuesday, going to Petersburg, with the news that General Romanzow had entirely defeated a considerable corps of Turks near Catharincbourg, having killed 2000 of them, made 1800 prisoners, amongst whom are two Pachas, and taken all their artillery.

"Prince Francis Sulkowski, who was at the head of some Confederates of Great Poland, having put in march 400 men, was intercepted and defeated

Le Bey de Tunis a donné ordre à ses Corsaires de respecter le Pavillon Corse, mais d'attaquer tous les vaisseaux de cette nation qui porteroient le Pavillon François.

Le 10 Decembre, Les Prussiens font défilier 40 mille hommes de troupes de la Silésie, pour joindre l'armée Russe contre le Turc.

Le 13 Decembre. Des lettres de Livourne du 14 Novembre marquent, que deux ingénieurs au service de France, sous prétexte d'être déserteurs François, se rendirent dernièrement à Isola-Rossa en Corse, et après y avoir été quelques jours, ils obtinrent une entrevue avec le commandant auquel ils déclarèrent leur véritable qualité, et lui offrirent mil Louis s'il vouloit remettre aux François la forteresse dans un tems limité, ce qu'il consentit de faire: mais Paoli ayant eu quelque avis de ce complot, arriva subitement à la tête de 700 hommes, et fit arrêter le commandant d'Isola-Rossa avec les deux ingénieurs et quelques autres personnes. Les ingénieurs ont fait depuis une entière confession, et toutes les parties impliquées ont été arrêtées excepté deux.

Les dernières lettres reçues à Vienne de Constantinople, du 2 du passé, marquent: "Le Turc a déjà envoyé à Choczim et Bender 600 pieces de canons; que le corps d'artillerie consiste en 4000 hommes, et que l'armée entière se monte à 300,000 hommes, commandée par un vieux Seraskier, qui a donné des preuves de sa valeur et de sa conduite. Ces lettres ajoutent, que le Musti ou chef de la loi est mort, et que le Grand Vizir qui avoit été déposé dernièrement mourut semblablement comme il alloit à son gouvernement. La mort du premier met fin à toutes nos espérances de conserver la paix entre les Russiens et les Turcs."

Le 15 Decembre. Tout le train d'artillerie préparé par les Turcs pour agir contre les Russiens, à ce qu'on nous dit, se monte à 600 pieces, qui doivent être employés par un corps de 4000 hommes, et on assemble un pareil nombre de chameaux pour les voiturier.

Extrait d'une lettre de Florence, du 24 Octobre.

"Je ne me suis pas laissé entraîner comme plusieurs autres ont fait, par un ardent enthousiasme en faveur des Corfès, mais j'ai conçu une telle amitié pour le Général, qu'il m'est même impossible d'exprimer combien je l'admire. Il est certainement un grand homme qui possède et l'esprit et l'éloquence à un degré étonnant, il s'est entièrement sacrifié pour son pays, et il est incapable de le trahir. Ne vous laissez pas tromper par ceux, soit François soit Corfès mal intentionnés, qui trompent par leurs calomnies. Quiconque jugeroit des François en général par leur conduite dans les dernières actions en Corse, ne pourroit pas en vérité les aimer. En un mot le fait est ceci: Ils ont toujours avancé par surprise et par trahison, tachant même de corrompre le secrétaire du Général, mais ils ont été chassés purement par la valeur du peuple. Le peuple est bon, sincère, courageux, et agit ouvertement. Les disadvantages qu'ils ont soufferts proviennent des chefs, qui avoient plus à perdre. Il n'est pas maintenant aisé pour les François de regagner les postes dont ils ont été dépossédés, ils doivent attendre après de nouveaux renforts. Leurs pertes ont été très considérables: l'un de leurs commandans en chef a été blessé, 87 officiers tués ou faits prisonniers, avec 1800 soldats. la caisse militaire, les hopitaux, le bagage, les tentes, les canons ont été perdus, et ce qui est pire les troupes sont découragées de combattre dans un terrain inégal contre un ennemi qui est toujours couvert. Je souhaite que ceci puisse dissiper tout ombre de soupçon touchant Paoli de la part de ces puissances qui sont les amis naturels des Corfès, et les induire à les secourir avec vigueur. Vû que par la petite connoissance que j'ai de la Corse, laquelle j'ai presque entièrement traversée, et les autres considérations, je crains que rien ne sauve ce pays, qu'une opposition ouverte en sa faveur."

Le 17 Decembre. Suivant les lettres de Livourne, il y avoit une apparence de rupture entre la France et Gennes, à cause que la pluralité du Sénat avoit refusé de remplir certains engagements relatifs à la présente guerre en Corse.

Le 18 Decembre. On écrit des confins de Pologne, que les confédérés parlent de s'assembler au nombre de 100,000 de cavallerie pour attaquer les Russiens.

Le 20 Decembre. On raporte qu'une certaine cour étant requise de donner une explication touchant ses procédés envers la Corse, le Ministre reçut pour réponse, "vous feriez mieux de vous mêler de vos propres affaires chez vous, et d'empêcher qu'on ne casse vos fenêtres quand vous regalez votre populace de quelque illumination, que de vous embarrasser des affaires d'un autre Prince et de ses sujets, tels que sont maintenant ces peuples par la cession de ses anciens souverains." Certainement sa cour, si l'on lui a dit une pareille chose, ne s'y est pas arrêtée, et ne l'a pas appliquée aux troubles frivoles qui se sont passés; mais aux divisions et aux troubles qu'on s'attendoit qu'on fustieroit par d'autres moens à l'avenir, que peut-être l'on avoit alors concertés et résolus, et exécutés depuis.

Par un Monsieur qui vient d'arriver de Paris, nous sommes informés que les cours de Vienne et de Versailles sont dernièrement entrées dans un traité, dont l'objet est de se saisir de quelque domaines de sa Majesté Prussienne en Westphalie, et des pays bas, pour attirer quelques unes des forces qu'il se proposoit d'envoyer en Pologne pour joindre l'Impératrice de Russie au secours des Dissidents qui s'opposent à l'armée Turque; pour lequel sujet une armée de 30,000 hommes François doit marcher bientôt vers la Flandre, et au cas qu'on conquiere les dits domaines, on doit les céder à l'Empereur, à condition que la Flandre Autrichienne sera remise à la France. Quelqu'extravagante que paroisse cette nouvelle, un gentil-homme, Jeudi, dans un certain café au bout occidental de la ville, a offert de gager 100 livres Sterling contre 50, que c'étoit un fait, et qu'un peu de tems prouveroit que cela est, mais personne ne vouloit gager.

Toutes nos lettres d'Allemagne et du Nord marquent, que les troubles augmentent tous les jours en Pologne, et que l'on pensoit que le Roi, pour la sûreté de sa personne, se retireroit bientôt à Konigsburg en Prusse, vû que les Confédérés sont assez bien connoître par leurs démarches, que leur dessein est de mettre un autre souverain sur le trône. Quelque soit le Prince qu'ils ont en vû, dans la présente situation des affaires, son éléction sera certainement le commencement de ses malheurs.

Le 22 Decembre. Ce matin on envoia un exprès à Portsmouth pour être au plutôt expédié à son Excellence le Général Gage, commandant en chef des forces de sa Majesté en Amérique.

Extrait d'une lettre des Frontières de Pologne, du 16 Decembre.

"Nous recevons dans ce moment avis, qu'un courier a passé par Polagan, petite ville dans le grand duché de Lithuanie, Mardi dernier, allant à Peterbourg, avec la nouvelle que le Général Romanzow avoit entièrement défait un corps considérable de Turcs près de Catherinebourg, en ayant tué 2000, fait 1800 prisonniers, parmi lesquels il y a deux Pachas, et pris toute leur artillerie.

"Le Prince François Sulkowski, qui étoit à la tête de quelques confédérés

by the Russians, his whole troop being cut to pieces or dispersed, and the Prince himself with great difficulty retired to Pletfchen."

ADVERTISEMENTS.

MR. LATHAM, Surgeon to the King's (or 8th)

Regiment of Foot, being inform'd that a Report has been industriously propagated, of his having taken a Partner for Inoculation, thinks it absolutely necessary, both for the sake of the French Inhabitants, that they should not be deceived, and also in Justice to himself and Partner, Mr. SUTTON, (the great English Inoculator, and Inventor of the present happy, easy, and successful Method) to assure the Public, that he has no Partner here, nor has no Intention of taking a Partner at present. — Mr. LATHAM likewise acquaints the Public, that he is the only Partner Mr. SUTTON has in all America; but that before he quits Quebec, intends to leave a Partner for the good of this Province, whose Name, and Place of Residence, shall be published in this Gazette.

All Persons desirous to be inoculated, after Mr. SUTTON's Method, must apply to Mr. LATHAM, at his House upon the Battery, Upper-Town. The Terms of Inoculation according to People's Circumstances. — Mr. LATHAM has inoculated within these last three Months several Persons of Consequence among the English, in all 185, with the usual Success.

MR. LATHAM, Chirurgien du huitième régiment d'infanterie (ou régiment du Roi) étant informé que le bruit a été malicieusement répandu, qu'il avoit pris un Associé pour l'Inoculation, croit absolument nécessaire (tant à cause des François, pour qu'ils ne soient pas trompés, que pour se rendre justice, et à son Associé Mr. SUTTON, le Grand Inoculateur Anglois, et Inventeur de la présente méthode heureuse, aisée, qui réussit toujours) d'assurer le Public qu'il n'a pas d'Associé ici, et qu'il n'est pas d'intention de prendre un Associé à présent. — Mr. Latham avertit pareillement le Public, qu'il est le seul Associé que Mr. SUTTON ait en Amérique, mais avant de quitter Québec il se propose de laisser un Associé pour le bien de cette province, dont le nom et la demeure seront publiés dans cette Gazette. — Tous ceux qui souhaitent d'être inoculés selon la méthode de Mr. SUTTON, doivent s'adresser à Mr. Latham chez lui, sur la batterie à la Haute-ville. Le prix de l'Inoculation selon les facultés du monde. Mr. Latham a inoculé pendant ces trois mois plusieurs personnes de distinction parmi les Anglois, en tout 185, avec le succès ordinaire.

TO BE SOLD,

A Lot of Land, situated in the Parish and Seigniorie of the River du Loup, of 11 Arpens in Front on the River St. Lawrence, by 40 Arpens deep, bounded on the North-East by the Domain, and on the South-West by the Lands of Jean Dumont; near 70 Acres of it is cleared and well fenced and ditched; the Soil is very good, and will answer either for plowing or grazing; there is on it a good Log Houfe, with a very large new Barn and Stables: The whole will be sold together or in separate Lots, on very reasonable Terms. For further Particulars enquire of Malcolm Fraser, Esq; at the River du Loup, or the Subscriber at Quebec. — April 7th, 1769.

RICHARD MURRAY.

A VENDRE,

UNE piece de terre, située dans la paroisse et seigneurie de la Rivière du Loup, de 11 arpens de front sur la rivière St. Laurent sur 40 de profondeur, bornée au Nord-est par le domaine, et au Sud-ouest par la terre de Jean Dumont, près de 70 arpens de laquelle sont défrichés, bien enclos et desséchés; le terrain est fort bon, et répond bien à la labour et au pâturage; il y a dessus une bonne maison de pierres sur pieces, avec une fort grande grange neuve et établie. Le tout sera vendu ensemble, ou en portions séparées, à des conditions raisonnables. A s'enquerir plus particulièrement à MALCOLM FRASER, Ecuier, à la Rivière du Loup, ou au soussigné à Québec. — Le 7 AVRIL, 1769.]

RICHARD MURRAY.

CHARLES SEDILLOT called Montreuil,

Peasant, on the Little River St. Charles, informs the Public, that by a Deed passed before Mr. Geneste, Notary, the 25th of November, 1767, James Masly, Peasant of said Place, Widower of Marie Jeanne Allée, made over to him by Deed of Gift all his Estate; particularly a Piece of Land situate at the Little River St. Charles, on Account of which Gift the said Sedillot pays him a large Pension: Therefore if any Persons have any Debts, Mortgages, or other Pretensions on the Estate of the said James Masly, they are desired to shew them to Mr. John Claude Panet, Notary and Advocate, at his Office in St. Lewis's-Street, Quebec, where their Claims will be received, on Failure whereof, and after having been thrice advertised, they will be excluded all Right and Pretension on the Estate of the said James Masly. — Quebec, April 11, 1769.

PANET, Advocate.

CHARLES SEDILLOT, dit MONTREUIL, habitant de la petite rivière St. Charles, avertit le Public, que par acte passé devant Mr. Geneste, Notaire, le 25 Novembre, 1767, Jacques Masly, habitant du dit lieu, veuf de Marie Jeanne Allée, lui a fait donation de tous ses biens, notamment d'une terre située à la petite rivière St. Charles, pour raison de laquelle donation le dit Sedillot lui paie une forte pension; et que si quelques uns ont quelques dettes, hypothèques, et autres prétentions sur les biens du dit Jacques Masly, ils aient à les venir déclarer à Mr. Jean Claude Panet, Notaire et Avocat à Québec, en son étude rue St. Louis, où seront reçus leurs déclarations, faute de quoi, et après trois Publications faites, ils seront déchus de tous droits et prétentions sur les biens du dit Jacques Masly. — Québec, le 11 Avril, 1769.

PANET, Avocat.

WHEREAS JOHN FERGUSON, intends leaving

this Province in June next, all those who have any Demands on him, are desired to bring their Accounts to be settled, and all those indebted to him are desired to make immediate Payment, otherwise their Accounts will be put into the Hands of an Attorney without further Notice. To be sold at the same Time, a healthy Negro Boy, about 15 Years of Age, who has had the Small-Pox, and is a compleat Cook; also a Horse, Chaise, Calash, and all his Household Furniture. — Montreal, 3 April, 1769.

WHEREAS JACQUES DUFETE, of this City,

has purchased from Charles Gervaise, as per Deed of Sale of the 25th of March last, a Lot of Ground, situated in St. James's-Street, of 62 Feet in Front on the said Street, whereon is erected a Stone House two Stories high. Whoever has any Claim or Demand (by Mortgage or otherwise) on the said Lot of Ground & Houfe, is hereby required to make it appear to the said Jacques Dufete, within the Space of three Months from this Date, as otherwise he or they will be excluded from his or their Demand on the Premises. — Montreal, April, 1769.

U que Jacques Dufete de cette ville a acheté de Charles Gervaise, comme par acte de vente du 25 de Mars dernier, une piece de terre située dans la rue St. Jean, de 62 pieds de front sur la dite rue, sur laquelle est bâtie une maison de pierre à deux étages. Tous ceux qui ont des prétentions ou demandes sur la dite piece de terre et maison, par hypothèque ou autrement, sont par les présentes requis de les faire connoître au dit Jacques Dufete dans l'espace de trois mois de la présente date, autrement ils seront exclus de leurs demandes sur les dits biens. — Montréal, — Avril, 1769.

NOTICE is hereby given, That a Meeting of

the Society, lately established in this City, for preventing and extinguishing Fires, will be held at Mr. Prenties's, in the Lower-Town, on the 20th Day of May next, at five of the Clock in the Evening.

As Societies of this Nature are found to be of great Utility in the neighbouring Colonies, it is expected that every good Citizen will promote the present, by every Means in his Power. Persons desirous of seeing the Plan and Regulations, may apply to Mr. William Miers, in the Upper-Town, or to Mr. Peter Travers, in the Lower-Town, and those who chuse to become Members of the Society, are desired to send their Request, in Writing, to the Secretary, on or before the said 20th of May. — Quebec, 8th March, 1769.

WILLIAM MIERS, Secy.

N. B. There is missing two Lengths of Hose and one Length of Suction-pipe, with Brass Screws, belonging to the Engines: The Person in whose Possession they are, is desired to give Notice to Mr. John Atkin, or to Capt. Gregory, in Order that they may be deposited with the Engines.

de la Grande Pologne, ayant mis en marche 400 hommes avoit été intercepté et défait par les Russiens, toute sa troupe ayant été taillée en pieces ou dispersée, et le Prince lui-même se retira avec beaucoup de peine à Pletfchen."

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE, en vertu de certains Ordres de

Venditioni Exponas, à mon bureau le 28 d'Avril présent, les emplacements et batimens suivans, favoir:

Un emplacement de terre d'un arpent de front sur 40 de profondeur, dans la paroisse de St. Antoine, borné par Charles Renaud au Nord-est, et par François le Maye au Nord-ouest, ci-devant appartenant à Charles Grenon, et mis en exécution à la poursuite de Jean Morrison, Ecuier.

Une autre portion de terre de trois quarts d'arpent de front sur 40 de profondeur, située dans la paroisse de St. Nicolas, bornée d'un côté par Joseph Launoy, et de l'autre par Café Morris, ci-devant appartenant à Joseph Plante, et mis en exécution à la poursuite de Jean Dennahove, avec les édifices dessus. — La vente commencera à dix heures le dit jour, auquel les conditions de la vente seront déclarées par

Quebec, le 4 Avril, 1769.]

JACOB ROWE, D. P. M.

ET le 25 du dit mois on vendra aussi au dit bureau, Une piece de terre située au faubourg de St. Jean, près de Québec, avec les édifices dessus, consistans en une demeure, une tannerie, un moulin aux écorées, et la construction d'une autre maison déjà dressée et couverte, appartenant ci-devant à Paul Sicle dit Maltheis, pris en exécution à la poursuite de Messieurs Johnston & Purfs; ce fut une tannerie bien en pratique, bien fournie d'eau, avec le privilege d'un puits et d'une fontaine, et tous les ouvrages sont en bon ordre. La vente commencera à dix heures, auquel tems les conditions de la vente seront déclarées par

Quebec, le 4 Avril, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

TO be Sold, in Virtue of certain Writs of Venditioni Exponas, at my Office, on the 28 day of April Instant, the following Lots and Buildings, viz. A Lot of Land of 1 Arpent in Front by 40 in Depth, Laying in the Parish of St. Antoine, bounded by Charles Renaud on the North-East, and by François Le May on the North-West, late the Property of Charles Grenon, and taken in Execution at the Suit of John Morrison, Esq;

Another Lot of Land of Three Quarters of an Arpent in Front, by Forty in Depth, laying in the Parish of St. Nicholas, and is bounded on one Side by Joseph le May, and on the other by Café Morris; late the Property of Joseph Plante, and taken in Execution at the Suit of John Dennahue, with the Buildings thereon. Sales to begin at 10 o'Clock on said Day, when the Conditions of Sale will be made known, by

Quebec, 4th April, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

AND on the 25th of said Month will also be Sold, at said Office, a Lot of Land, situate in St. John's Subburbs, near Québec, with the Buildings thereon, consisting of a Dwelling-house, Tannery, Bark-Mill, and the Frame of another Houfe erected and covered; being late the Property of Paul Sicle, alias Maltheis, taken in Execution at the Suit of Messrs. Johnston & Purfs: It has been a well accustomed Tannery, an excellent Supply of Water, having the Privilege of a Well and Spring; and the Works are all in good Order. The Sale is to begin at 10 o'Clock, when the Conditions will be made known, by

Quebec, 4th April, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

JEAN LYMBURNER informe tous ceux qui l'ont

juſques ici favorisé de leur pratique, qu'il est sur le point de fortir de la maison où il demeure maintenant joignant le marché de la Basse-ville, pour aller dans celle au bas de la rue St. Pierre ci-devant occupée par Mr. Alexandre Mackenzie. Il vendra les marchandises qu'il a maintenant entre ses mains dans le courant de ce mois à un très petit avantage, consistantes en toiles fines de Hollande et d'Irlande, des grosses toiles, du cambrai, de la mouffeline, des cottons, des courtes-pointes, des toiles peintes, quelques garnitures pour des meubles, du basin des Indes, Burdets de Turquie, des cottons raiés, des couvertures, des moltons, des couëtis de lit, des camélots, des callemandes, des taffetas des Indes, des galons d'or et d'argent et du cordonnet, des dentelles de fil et de soie, des étoffes de soie à la mode, du thé, du Vinaigre de vin blanc, du vin, quelques douzaines de bouteilles de porter, des prunes, &c. &c.

JOHN LYMBURNER, informs all those who have hitherto favoured him with their Custom, that he is about to remove from the Houfe he now lives in, adjoining to the Market-Place, in the Lower-Town, into that Houfe at the Bottom of St. Peter's-Street, formerly occupied by Mr. Alexander Mackenzie. The Goods he has now on Hands he will sell off all this Month, at a very low Advance; they consist of fine and coarse Linens, Gulix Hollands, Cambricks, Mullins, Cotton Counter-pains, printed Cottons, some Furniture Patterns, India Dimities, Turkey Burdets, Jeans, strip'd Cottons, Blankets, Moltons, Bed Ticks, Camblets, Callimancoes, India Taffeties, Gold and Silver Laces, and Bindings, Thread and Blond Laces, fashionable Silks, Teas, white Wine Vinegar, Wines, some Dozens of Port in Bottles, Prunes, &c. &c.

TOUS ceux à qui JACQUES FLANAGIN, ci-devant

Marchand à Québec, décédé, étoit redevable, sont requis d'envoyer leurs comptes à Thomas Dunn, Ecuier, Jeremie Daly et Michel Flanagin, Marchands, Exécuteurs du dit Jacques Flanagin, pour être acquittés au plûtôt. Ceux qui étoient redevables au dit Jacques Flanagin au tems de son décès, sont priés de faire un prompt paiement aux dits Exécuteurs, autrement leurs comptes seront remis en main d'un Procureur. Michel Flanagin continue le commerce à sa maison dans la Basse-ville, de la même maniere que faisoit son Pere.

A LOUER ou à VENDRE, La maison où le dit Flanagin demouroit ci-devant, située dans la Basse-ville de Québec. Comme aussi la maison et le terrain qui y appartient, situés à Ste. Foix, près de Québec, connus sous le nom de Café Royal de l'Amérique Septentrionale. A s'informer au dit Michel Flanagin.

ALL Those to whom JAMES FLANAGIN, late of Quebec Merchant, deceased, was indebted, are required to send in their Accounts to THOMAS DUNN, Esquire, JEREMIAH DALY, and MICHAEL FLANAGIN, Merchants, Executors of the said James Flanagin, in Order that they may be forthwith discharged. Such as were indebted to the said James Flanagin, at the Time of his Decease, are requested to make speedy Payment, to the said Executors, otherwise their Accounts will be put into the Hands of an Attorney.

MICHAEL FLANAGIN, Continues to carry on Business, at his Houfe in the Lower-Town, in the same Manner as the same was carried on by his late Father.

TO BE LET, OR SOLD, The Houfe wherein the said James Flanagin lately dwelt, situate in the Lower-Town of Quebec: Likewise the Houfe, and Ground thereto belonging, situate at St. Foix, near Quebec, known by the Name of the Royal North American Coffee-Houfe. Enquire of the said MICHAEL FLANAGIN.

ON fait à sçavoir, qu'il se tiendra une Assemblée de

de la Société établie dans cette ville, pour prévenir et éteindre le feu, chez Mr. PRENTIES dans la Basse-ville, le 20 Mai prochain, à cinq heures l'après-midi. Comme l'on trouve de telles Sociétés d'une grande utilité dans les Colonies voisines, on s'attend que tout bon Citoyen encouragera la présente de tout son pouvoir. Les personnes qui souhaitent de voir le Plan et les Réglemens peuvent s'adresser à Mr. GUILLAUME MIERS dans la Haute-ville, à Mr. PIERRE TRAVERS dans la Basse-ville; et ceux qui souhaitent de devenir Membres de la Société, sont priés d'envoyer leur demande par écrit, le, ou avant le 20 Mai. — Québec, le 8 Mars, 1768.

N. B. Il s'est égaré deux conduits, et un tuyau pneumatique à vices de cuivre, appartenans aux Pompes; les personnes qui les ont sont priées d'en donner avis à Mr. JEAN ATKIN, ou au Capitaine GREGORY, pour être remis aux Pompes.

2
FOR SALE,
LISBON SALT, and a few Casks of Muscovado Sugar. Ap-
ply to *Claude Chauveaux*, Cooper in the Lower-Town.



A LOUER,
Au premier de Mai prochain,
DEUX Maisons appartenantes ci-devant à Monsieur Poncy: Il faut s'adresser à Madame Veuve LA CROIX, qui a seule le droit de les louer.
QUEBEC, le 4 Avril, 1769.

2
TO BE LET,
ON the first of May next, two Houses, formerly belonging to Mr. Poncy. Application to be made to Madame the Widow LA CROIX, who has the sole Right to rent them. — *Quebec, 4th April, 1769.*

2
BAILLAIRGE fait savoir au Public, qu'il a à Vendre un constitut de 4500 livres Tournois, appliqué sur la terre de Monsieur Dumont, située sur le chemin de Ste. Foix: ceux qui voudront l'acheter auront la bonté de s'adresser au dit Baillairegé, qui leur montrera le titre, et leur en fera une bonne composition. Il a aussi de bonnes planches et de bons bordages à vendre; ceux qui voudront en acheter pourront s'adresser à lui à Québec, dans la Basse-ville, à sa maison au Saulet-au-mâtelot.

Cont.
mistake
Eg.
Il a été perdu dans cette dernière incendie au Sieur Charles Cuenoud, Une MONTRE d'Argent à double boîte, faite à la Française, marquée en dedans *Prevot fils, à Geneve*, sans numéro, avec une petite pierre émailée, le quadrant émailé, les aiguilles jaunes, la chaîne toute d'argent avec deux clefs l'une jaune et l'autre d'acier, et un petit coquillage, et point de cachet. Ceux qui l'auront sont priés de la remettre au dit Charles Cuenoud ou aux Imprimeurs, de même que ceux à qui la dite Montre sera présentée pour être vendue, de la retenir et en donner avis.

District of Montreal, **E**N vertu de plusieurs Writs de Venditioni exponas, émanés de la cour des Plaidiers Communs, à moi adressés et remis, on exposera en vente à mon bureau, les jours suivants, les articles ci-après mentionnés, savoir:

Mercredi le 26 d'Avril prochain, une piece de terre située à Chambly dans le dit district, d'un demi arpent de front et de deux de profondeur, vis-à-vis la rivière de Chambly, borné d'un côté par Samuel M'Kay, Ecuier, et de l'autre par Jean Marie Gilbert, et par derrière par Tesserau; sur laquelle piece de terre il y a une bonne maison en bois, de 36 pieds de front et de trente de profondeur, une écurie, un four, et plusieurs autres commodités, ainsi qu'une cour et jardin bien enclôés; comme ainsi 2268 arpens de bois et de près à faucher, situés au dit Chambly, inclus dans la seigneurie de Mr. Beaulac; le tout appartenant ci-devant à François Lanoix, saisi et mis en exécution à la poursuite de Pierre Duealvet, Ecuier.

VENDREDI le 28 d'Avril, une piece de terre située à St. Philip dans le dit district, de trois arpens de front et de 30 de profondeur, bornée d'un côté par Louis Baudien, et de l'autre par Laverrière, et par derrière par St. Claude, avec une maison dessus de 22 pieds de front et 16 de profondeur, une grange et une écurie, ci-devant appartenant à François Primard, saisi et mis en exécution à la poursuite de Jacques Farquaison.

2
ET Mercredi trois de Mai prochain, une piece de terre située à la baie St. Antoine dans le dit district, contenant trois arpens de front et huit de profondeur, joignant d'un côté à Pierre le Fond, et de l'autre à François le Mair, bornée de front par Lafresnier, et par derrière par les terres non concédées; appartenant ci-devant à François Gauselin; saisi et mis en exécution à la poursuite de Zacharie Macaulay.
E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont des prétentions préalables sur quelqu'une des dites portions de terre et biens ci-dessus mentionnés, elles sont requises d'en informer par écrit le dit E. G. GRAY avant le jour de la vente. — Les ventes commenceront à quatre et finiront à cinq heures précises l'après-midi. — *Le 27 Mars, 1769.*

DISTRICT of **B**Y Virtue of several Writs of Ven-
MONTREAL, **D**itioni Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, to me directed and delivered, will be exposed to Sale,

at my Office, on the following Days, the several Articles hereafter mentioned, to wit:
On Wednesday the 26th Day of April next, a Lot of Land, situate at Chambly, in the said District, of half an Arpent in front and two Arpens deep, fronting the River of Chambly, bounded on one Side by Samuel M'Kay, Esq; and on the other Side by Jean Marie Gilbert, and behind by Tesserau, on which said Lot of Land there is a good wooden House, 36 Feet in front and 30 Feet deep, a Stable, an Oven, and several other Conveniences, also a Yard and Garden picketed round: Also 2268 Arpens of Wood and Hay Land, situate at Chambly aforesaid, inclosed by the Seignior of M. Beaulac; the whole being late the Property of François La Noix, seized and taken in Execution at the Suit of PETER DU CALVET, Esquire.

ON Friday the 28th of April, a Lot of Land, situate at Saint Philip, in the District aforesaid, three Arpens in front and 30 Arpens deep, bounded on one Side by Louis Baudien, on the other Side by Laverrière, and behind by Saint Claude, with a House thereon 22 Feet in front and 16 Feet deep, a Barn and a Stable; late the Property of François Primard, seized and taken in Execution at the Suit of James Farquaison.

AND on Wednesday the 3d Day of May next, a Lot of Land, situate at La Baye Saint Antoine, in the District aforesaid, containing three Arpens in front and 80 Arpens deep, joining on one Side to Pierre le Fond, and on the other Side to François le Mair; bounded in the front by La Fresnier, and behind by the unconceded Lands; being late the Property of François Gauselin, seized and taken in Execution at the Suit of ZACHARY MACAULAY.
EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to any or either of the several Lots of Land and Premises above-mentioned, they are requested to give Notice thereof in Writing, to the said EDWARD WILLIAM GRAY, before the Day of Sale.
* * * The Sales to begin at 4 o'Clock and end at 5 precisely in the Afternoon.
MONTREAL, 27th March, 1769.

2 Cont.
WHEREAS the Partnership of WILLIAM KEITH & FRANCIS SMITH, in Quebec, will dissolve the first of May, it is desired that all Persons who have any Claims on the said Partnership do send in their Accounts, that they may be paid; and every Person who is indebted to them is requested to make Payment, directly, to prevent the disagreeable Step of being sued according to Law. — *Quebec, March 27, 1769.* — **KEITH & SMITH.**

Cont.
AS MILES PRENTIES, Tavern-keeper in the Lower-Town of Quebec, intends leaving the Province, he requests all Persons who have any Demands upon him, to give in their Accounts; and he also requests all Persons who are indebted to him, to make speedy Payment, so as he may be the better able to pay off his just Debts.

6
Mr. Prenties has to sell a Negro Woman, aged 25 Years, with a Mulatto Male Child, 9 Months old; she was formerly the Property of General MURRAY; she can be well recommended for a good House-servant, handles Milk well, and makes Butter to Perfection; Likewise a Negro Man, aged 23 Years, a very good House-servant, understands gwaitin upon a Gentleman, and looks well in Livery.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIME par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer, dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastra par semaine après; toutouyrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

A VENDRE,
DUSEL de LISBONNE, et quelques Barriques de CASSONADE.
On s'adressera à CLAUDE CHAUVEAUX, Tonnellier dans la Basse-ville.

District of Québec, **E**N vertu d'un certain Writ de Venditioni exponas, de la Cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Bernard Duberges, on exposera en vente publique, à mon Bureau à Québec, le

28 d'Avril prochain, les trois portions suivantes, situées à ou près de Ramoulski dans cette province, du côté du Sud à environ 70 lieues au bas de Québec, savoir: — La première de huit arpens de front sur deux lieues de profondeur, plus ou moins, bornée au Nord-est par les terres d'Ambroise St. Laurent, et au Sud-ouest par les terres de Pierre le Page; il y a une maison de pièces sur pièces, de 30 pieds sur 24, une grange de 110 pieds sur 20, sur la dite terre; le tout saisi et mis en exécution comme appartenant à Antoine Molet le Page. — La seconde de sept arpens de front sur deux lieues de profondeur, plus ou moins, bornée au Nord-est par les terres de Pierre le Page, et au Sud-ouest par les terres non concédées: comme aussi une maison de 30 pieds sur 23 et demi, de pièces sur pièces; saisiés et mises en exécution comme appartenant à Clement Després. — La troisième de deux arpens de front sur 42 arpens de profondeur, plus ou moins, bornée au Nord-est par les terres de Basil Gagnie, et au Sud-ouest par les héritiers de Mr. Gaie. La vente commencera à dix heures précises le dit jour, tems auquel les conditions de la vente seront données à connoître par JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Tous ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner connoissance, avant le jour de la vente, au dit Pré-vôt Maréchal. — *Quebec, le 13 Mars, 1769.*

DISTRICT of **I**N Virtue of certain Writs of Ven-
QUEBEC, **D**itioni Exponas, out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Bernard Duberges, will be expos'd to Publick

4
Vendue, at my Office, in Québec, on the Twenty-eighth Day of April next, the three following Lots of Land, situate and being at or near Ramoulski, in this Province on the South Shore, about 70 Leagues below Québec, viz. — The First of 8 Arpens in front by 2 Leagues in Depth, more or less, bounded to the North-East by the Lands of Ambrose St. Laurent, and the South-West by the Lands of Pierre le Page; there is a House built Piece by Piece, of 30 Feet by 24, and a Barn of 110 Feet by 20 Feet on the said Land. Seiz'd and taken into Possession as the Property of Antoine Malet le Page. — The Second of 7 Arpens in front by Two Leagues in Depth, more or less, bounded on the North-East by the Lands of Pierre le Page, and on the South-West by the unconceded Lands; also a House of 30 by 23 and an Half Feet Piece above Piece, seiz'd and taken into Possession as the Property of Clement Després. — The third of 2 Arpens in front by 42 Arpens in Depth, more or less, bounded on the North-East by the Lands of Basil Gagnie, and on the South-West by the Heirs of Monfr. Gaie. — The Sales will begin precisely at 10 o'Clock on said Day, when the Conditions of Sale will be made know, by JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having Prior Claim on the Premises, either the one or the other, by Mortgage or otherwise, they are desired to make it know before the Day of Sale; unto the said Provost-Marshal. — *Quebec, 13th March, 1769.*

AS B. COMTE intends shortly to leave this Province, all Persons indebted to him are desired to make speedy Payment, or else their Accounts will be put into a Lawyer's Hand; as also all Persons, that have any Demands upon him, are desired to bring in their Accounts, in Order to be discharged. — *QUEBEC, 29th March, 1769.*

B. COMTE aiant dessein de quitter la province dans peu de tems, tous ceux qui lui doivent sont priés d'acquiescer et solder leurs comptes promptement, autrement il sera dans la nécessité de remettre les dits comptes entre les mains d'un Procureur; et ceux qui ont quelque demande sur lui sont aussi priés d'apporter leurs comptes pour qu'ils soient acquittés.

NOTICE is hereby given, That all the Real Estate of the deceased Mr. and Mrs. Daguilhe, is to be sold, consisting of
1st. A Lot situate in the City of Montreal, 40 Feet in front by 65 Feet deep, on which is the Remains of a burnt House; said Lot is bounded in front by St. Paul's-Street, and behind by the Land of Mr. Fortier, on one Side by St. Vincent's Street, and on the other by Mr. Vigé.

2d. Item, Another Lot situate in the Suburb of St. Lawrence, 40 Feet in front, bounded before by St. Lewis's-Street, and runs back to Vitray Street.

3d. Item, A Piece of Land at Boucherville on the Little Lake, 3 Acres in front by 25 in Depth, whereon is a Wooden House, a Barn, Byar and Stable, and other Buildings, with the Desarts, Meadows, Ditches, Fences, &c. thereto belonging; also all the Utensils of Husbandry and Stock of said Land, which will be sold with it or separately, as the Purchasers may chuse.

4th. Item, Another Piece of Wood Land, in the Parish of Varenne, 3 Acres in front by 30 in Depth.

5th. Item, Another Tract of Land, situate in the Isle Bizard of which it makes the Upper End, joining the Fief of Mifs Dubuisson, and bounded before and at the other End by the River St. Lawrence, and behind by the Lake of the Two Mountains.

The said Lands will be sold to the highest Bidder on the first Day of June next, in the City of Montreal, at Simon Sanguinet's, Esq; They will be sold altogether or separate, and clear of all Incumbrances, Debts or Mortgages. Any Person desirous of viewing said Lands, from this Time to the Day of Sale, may apply to Mr. Simon Sanguinet, who will give them all necessary Information, as he has the Titles in his Hands. — *Montreal, March 20, 1769.* — SANGUINET, Notary and Advocate.

LE Public est averti que tous les biens immeubles de la succession de seûs Monsieur et Madame Daguilhe sont à vendre, consistant en

1° Un emplacement situé dans la ville de Montréal, de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, sur lequel il y avoit une maison qui est incendiée, tenant le dit emplacement par devant à la rue St. Paul, par derrière au terrain du Sieur Fortier, d'un côté à la rue St. Vincent, et d'autre côté au terrain du nommé Vigé.

2° Item un autre emplacement, situé dans le faubourg St. Laurent, de 40 pieds de front, tenant par devant à la rue St. Louis, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la rue Vitray.

3° Item une terre située à Boucherville au Petit Lac, de trois arpens de front sur vingt-cinq arpens de profondeur, sur laquelle est construite une maison de bois, une grange, une étable, une écurie, et autres bâtimens, avec ses deserts, prairies, fossés, clôtures, &c. en outre tous les ustensils de la dite terre, et tous les animaux, qui seront également vendus avec la dite terre, ou séparément, à l'option des enchérisseurs.

4° Item une autre terre, située en la paroisse de Varenne, de trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, qui est actuellement en bois debout.

5° Item une autre terre et concession, située dans l'Isle Bizard, faisant le bout d'enhaut d'icelle, joignant le fief de Mademoiselle Dubuisson, tenant sur le devant et de l'autre bout au fleuve St. Laurent, et par derrière au Lac des Deux Montagnes.

Lesquelles biens seront vendus et adjugés le premier du mois de Juin prochain, en la ville de Montréal, chez M. Simon Sanguinet, Ecuier, au plus offrant et dernier enchérisseur; lesquels seront vendus et adjugés séparément les uns des autres, et quittes et nettes de toutes charges, dettes et hypothèques. Toutes personnes qui voudront prendre connoissance des dits biens d'ici à la Judication, pourront s'adresser à mon dit Sieur Simon Sanguinet, qui leur donnera tous les éclaircissemens nécessaires, aiant les titres de propriété entre les mains. — *Montréal, le 20 Mars, 1769.* — SANGUINET, Notaire et Avocat.